

COMMUNE de VERAC

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté du conseil syndical en date du 25 Février 2021, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du CUBZADAIS-FRONSADAIS (SIAEPA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **révision du zonage d'assainissement de la commune de VERAC**.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Bordeaux, par décision N°E21000002 / 33 du 12 Janvier 2021, a désigné Monsieur Jean Pierre CHARLES, Ingénieur EDF retraité, commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de la commune de VERAC du **22 Mars au 22 Avril 2021 inclus**, soit pendant une période de 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de la commune de VERAC, siège de l'enquête, et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit :

Le lundi de 8h30 à 12h00  
Le mardi de 14h00 à 17h30  
Le mercredi de 8h30 à 12h00  
Le jeudi de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h00  
Le samedi de 9h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de VERAC, 1, Le Bourg 33240 VERAC ou par voie électronique à l'adresse suivante : [secretairegenerale@verac.fr](mailto:secretairegenerale@verac.fr), où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet du SIAEPA ([www.siaepa-cf33.fr](http://www.siaepa-cf33.fr)).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, à la mairie de VERAC, aux jours et heures ci-après :

Le Mercredi 24 Mars de 9h00 à 12h00  
Le Samedi 3 Avril de 9h00 à 12h00  
Le Jeudi 22 Avril de 14h30 à 17h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais 365, Avenue Boucicaut 33240 Saint André de Cubzac.

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de Madame Séverine BOUTEILLER, SIAEPA du Cubzadai – Fronsadais, 365, Avenue Boucicaut 33240 Saint André de Cubzac.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président du SIAEPA dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, au siège du SIAEPA, du rapport et des conclusions pendant un délai de un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du zonage d'assainissement, sera soumis à l'approbation du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-Fronsadais.

Le Président  
Patrice GALLIER